



# *Mini-journal du Lac*



## Le Mot **vert** du mois – « Invitez les bonnes habitudes au party! » - Décembre 2020



Bonjour à toutes et tous,

Avec la pandémie, nous ne savons pas encore si nous pourrions inviter le Père Noël à la maison pour nos festivités du Temps des fêtes. Profitez donc de ce temps en famille et en plus petit groupe pour mettre en place de bonnes habitudes qui perdureront au retour à la « normale ». Voici quelques astuces :

### **Arbre vert de Noël :**

- **Préférez les décorations réutilisables** à celles à usage unique. De plus, il vous en coutera moins cher à long terme.
- Pour les lumières, utilisez des **ampoules à DEL**, moins énergivores et plus durables.
- **Fermez vos lumières** lorsque vous allez vous coucher ou utilisez une minuterie programmable.

### **Des éco-cadeaux :**

- **Privilégiez les cadeaux sous forme de services, de moments partagés ou des cartes cadeaux** pour éviter l'achat d'objets superflus. (ex. : une séance de massage, une carte cadeau de votre librairie, etc.) Sinon, privilégiez les cadeaux utiles, durables et produits localement, par exemple du travail d'un artisan.
- **Emballer le moins possible vos cadeaux et utilisez un emballage fait de papier recyclé, mais surtout recyclable.** Évitez les brillants, appliqués métallique ou plastiques non recyclables. **Pensez à avoir un bac bleu à proximité** lors de la séance de déballage des cadeaux!

### **Le soir des festivités :**

- Si possible, déballez en fonction de pouvoir **réutiliser le papier d'emballage.**
- **Utilisez de la vaisselle lavable.** Il ne devrait pas y avoir plus que quelques assiettes et ustensiles cette année !
- **Faites une bonne gestion de vos repas** en vous assurant que les restants seront consommés.
- Rappelez-vous, **les résidus de table vont dans le bac brun**, même dans le temps des fêtes. N'oubliez pas, les sacs de plastique compostable sont acceptés!

D'ici le prochain Mot **vert**, je vous souhaite un joyeux Temps des Fêtes écoresponsable.



**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel: [matresi@matapedia.qc.ca](mailto:matresi@matapedia.qc.ca)

Tél. : 418 629-2053, poste 1138



**HO! HO! HO!**

Le Père Noël parcourra les routes de la municipalité  
de Lac-Humqui!

Quand : Dimanche, le 20 décembre 2020

Des cadeaux seront offerts à tous les enfants âgés de  
0 à 11 ans de notre municipalité.

Le Père Noël débutera sa distribution de cadeaux à partir de  
15h00 et déposera un cadeau au pied de votre porte.

Les enfants pourront surveiller, par la fenêtre,  
l'arrivée du Père Noël.

Cette activité est réalisée par le comité **A.R.T.E.L.**

Toutes les mesures sanitaires seront respectées.

**JOYEUX  
NOËL**





## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 7.4.1 des règlements d'urbanisme municipal,

QUE :

Demande de dérogation mineure – lot 4 452 538

Demande de dérogation au Règlement de zonage 04-2004 et ses amendements concernant une remise préfabriquée.

**NATURE DE LA DEMANDE:**

- Permettre que le revêtement mural de la remise soit en plastique, et ce, contrairement à l'article 6.6.1 du règlement de zonage;
- Permettre que le revêtement de toiture de la remise soit en plastique, et ce, contrairement à l'article 6.6.3 du règlement de zonage.
- Implantation de la remise en cour avant, et ce, contrairement à l'article 7.4.3

**RAISON DE LA DEMANDE:**

- Le propriétaire a réalisé des travaux sans permis et ne connaissait pas la réglementation applicable.

**IMPACTS PROPRIÉTÉS voisines :**

Aucun impact.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation porte sur les dispositions du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au Règlement sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des règlements aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**TOUTE PERSONNE DÉSIRANT S'OPPOSER À CETTE DEMANDE, DOIT LE FAIRE PAR ÉCRIT à l'adresse suivante :**

Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui  
146, Route 195, C.P. 39  
Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0,

Avant le 11 janvier 2021 à 17 heures. La demande sera étudiée lors de la séance ordinaire du conseil ce même jour.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI CE 10<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.

  
Secrétaire-trésorière

# Nouvelles municipales



## La Bibliothèque Municipale

sera fermée le 24 et 31 décembre prochain.

L'équipe vous souhaite de passer un très **Joyeux Noël** et que l'année 2021 vous apporte **Joie – Amour** et vous garde en **Santé !**

Nous serons à notre poste le jeudi 7 janvier de 18h30 à 20h00 afin de vous accueillir dans la nouvelle année.

**L'équipe :** Claire, Mariette, Normande et Clarence.



## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

LES SÉANCES SE TIENDRONT À 20 HEURE  
Article 148 du Code municipal du Québec

- |  |  |
|--|--|
| • LUNDI, 11 janvier                          | • LUNDI, 5 juillet                                   |
| • LUNDI, 1 <sup>ER</sup> février             | • LUNDI, 2 août                                      |
| • LUNDI, 1 <sup>ER</sup> mars                | • MARDI, 7 septembre (6 septembre : Fête du travail) |
| • MARDI, 6 avril (5 avril : Lundi de Pâques) | • LUNDI, 4 octobre                                   |
| • LUNDI, 3 mai                               | • LUNDI, 8 novembre (élections municipales le 7)     |
| • LUNDI, 7 juin                              | • LUNDI, 6 décembre                                  |

## Adoption du budget 2021

Le budget 2021 sera adopté mardi, le 15 décembre à 20 heures.

Afin de se conformer aux consignes gouvernementales, la séance sera à huis clos.

Cependant, comme par les années passées le budget vous sera envoyé par la poste à la suite de l'adoption. Si vous avez des questions communiquez au bureau municipal 418-743-2177 poste 1675, laissez un message et nous vous rappellerons.

---

## Période de vacances des Fêtes

Prenez note que le bureau municipal sera fermé durant la période des Fêtes.

Par la suite ce sera la présence virtuelle en autant que ce soit possible.

Vous pourrez alors communiquer par courriel [lachumqui@mrcmatapedia.quebec](mailto:lachumqui@mrcmatapedia.quebec)

Si vous avez besoin d'un permis vous pourrez rejoindre Mélissa Caron au 418-743-2177 poste 1135 ou par courriel [m.caron@mrcmatapedia.quebec](mailto:m.caron@mrcmatapedia.quebec).

**Passez de Joyeuses Fêtes !**



## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 7.4.1 des règlements d'urbanisme municipal,

QUE :

Demande de dérogation mineure – lot 4 452 643

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 04-2004 et ses amendements afin d'autoriser un abri à bois en cour avant.

**NATURE DE LA DEMANDE:**

Permettre l'implantation d'un abri à bois (autre bâtiment accessoire isolé) en cour avant, contrairement aux cours autorisés à l'article 7.4.6.

**RAISON DE LA DEMANDE:**

Avec le dénivelé de la rue, l'abri à bois est peu visible de la rue.

- Cela permet au requérant de conserver une vue pleine sur le lac (cour arrière).
- Il n'y a pas suffisamment d'espace en cours latérales.

**IMPACTS PROPRIÉTÉS voisines :**

Aucun impact.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation porte sur les dispositions du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au Règlement sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des règlements aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété. Un des voisins sont les conjoints de requérantes. L'autre terrain voisin est vacant.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** Les travaux déjà exécutés n'ont pas fait l'objet d'un permis. Une demande de permis est présentement en cours.

**CONSIDÉRANT QUE** Les travaux déjà exécutés sont conformes aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation.

**TOUTE PERSONNE DÉSIRANT S'OPPOSER À CETTE DEMANDE, DOIT LE FAIRE PAR ÉCRIT à l'adresse suivante :**

Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui  
146, Route 195, C.P. 39  
Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0,

Avant le 11 janvier 2021 à 17 heures. La demande sera étudiée lors de la séance ordinaire du conseil ce même jour.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI CE 10<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.

  
Secrétaire-trésorière

# Calendrier de collecte des matières résiduelles

# 2020 2021



## Message de votre municipalité

Nous sommes conscients que les collectes des déchets sont espacées, mais cela permet de réduire les coûts et également la disposition des matières résiduelles.

Afin d'éviter les problèmes, vérifiez le calendrier à chaque semaine, de plus, il faut respecter les consignes.

Il est possible que la collecte soit reportée au lendemain lorsqu'il y a une tempête de neige.

Lisez attentivement les informations à l'endos de cette lettre, vous pourrez ainsi connaître des moyens pour faciliter la gestion de vos déchets et n'oubliez pas de laisser un espace d'un pied entre les bacs, ainsi tout le monde sera gagnant !

Merci de votre attention!

### Décembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

### Janvier

# 2021

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

### Mars

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### Avril

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

### Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Légende



Bac brun  
Organiques

Bac vert/noir  
Déchets



Bac bleu  
Recyclage



Encombrants  
(17 juin 2020)



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

[www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)



## Bac bleu Recyclage

### Matières Acceptées

<b>Papier</b>	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe
<b>Carton</b>	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)
<b>Verre</b>	Bouteille et pot de verre
<b>Plastique</b>	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide, Sacs de plastique, plastique agricole
<b>Métal</b>	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal



## Bac brun Organiques

### Conseil pratique :

Utilisez des sacs en papier, du papier journal ou des sacs en plastique compostable.

### Matières acceptées

#### RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)

- Fruits et légumes
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce

#### RÉSIDUS VERTS

- Fleurs et plantes
- Résidus de désherbage

#### PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Papier journal
- Sacs en papier
- Boîtes de pizza, de pâtisserie

## Écocentre

Pour connaître les matières acceptées et les heures d'ouverture de votre écocentre, communiquez avec votre municipalité ou l'Écosite de La Matapédia :



**ÉcoSite**  
de La Matapédia

[www.ecositedelamatapedia.ca](http://www.ecositedelamatapedia.ca) — 418 629-4224

Amqui (ouvert à l'année) : 32, rang St-Paul  
Causapscal (fermé en hiver) : Chemin du Rang B  
Sayabec (fermé en hiver) : 14, route Rioux

## Rappel de collecte - Aide au tri



Rendez-vous au [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) pour vous inscrire **GRATUITEMENT** au rappel de collecte par Texto, Courriel ou Téléphone! Profitez-en pour essayer l'outil d'aide au tri!

## Pour plus d'informations



Régie intermunicipale de traitement  
**DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site internet : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)  
Téléphone : 418 629-2053, poste 1138  
Courriel : [matresi@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:matresi@mrcmatapedia.qc.ca)

### Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

146, route 195,  
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0  
Téléphone : 418 743-2177  
Télécopieur : 418 743-2177  
Courrier électronique : [lachumqui@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:lachumqui@mrcmatapedia.qc.ca)  
Site Internet : [www.lachumqui.com](http://www.lachumqui.com)